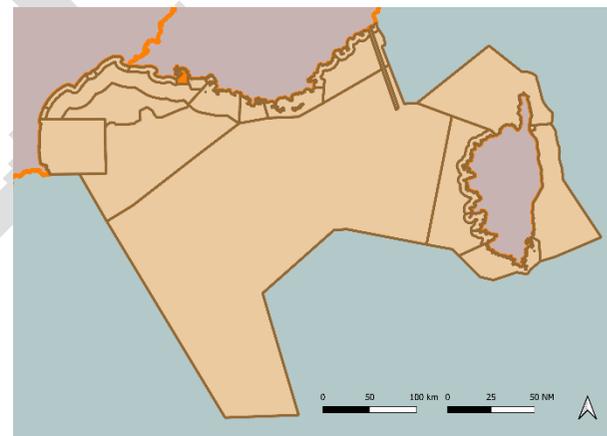


## 1. Présentation de la zone

### Vocation :

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires vers des pratiques plus durables, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels.

**La zone couvre environ 185 km<sup>2</sup>.**  
**La zone est couverte à 30% d'aires marines protégées.**  
**En 2024, la zone n'est pas couverte par des zones de protection forte.**



Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont liés au fort impact environnemental des mouillages au large du port de Marseille-Fos et à la densité de trafic maritime inhérente aux activités portuaires.

### a. Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la Camargue, à l'Est par la Côte Bleue et au Sud par la limite des 3 miles, la zone reste marquée par un vaste complexe pétrochimique alimenté par la zone industrialo-portuaire du bassin Ouest du grand port maritime, 1er port français et alternative Sud aux ports du Nord de l'Europe, qui accueille tout type de marchandises (81 millions de tonnes) et contribue à près de 42 000 emplois directs et indirects.

## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

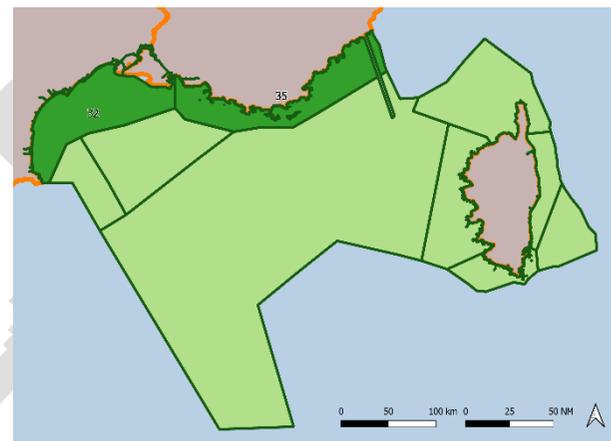
---

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)
- Provence - Côte d'Azur (35)

Masses d'eau associées :

- FRDC04 - Golfe de Fos



## c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

---

### Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Camargue (FR9310019)

### Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Camargue (FR9301592)

### Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

Aucun dans la zone

### Réserve de biosphère :

- Camargue (delta du Rhône).

## d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

---

### Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

Aucun dans la zone

### Sites inscrits placés sur le trait de côte :

- Ensemble formé par la Camargue

### Opérations Grands Sites :

Aucune dans la zone

### Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

## e. Dispositif existant

---

### Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- SCOT en cours d'élaboration
- [PLU Fos-sur-Mer](#)
- [PLU Martigues](#) (élaboration PLUi Pays de Martigues en cours) + [PPR](#)
- [PLU Port-Saint-Louis-du-Rhône \(révision en cours\)](#) + [PPRI](#)
- [PLU Port-de-Bouc](#) (élaboration PLUi Pays de Martigues en cours) + [PPRN](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

### Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- SDS Bouches-du-Rhône
- [SAGE Crau](#)
- Schéma des structures des exploitations de cultures marines des Bouches-du-Rhône
- Plan de gestion des espaces naturels du Grand port maritime de Marseille

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

### Autres dispositifs :

- Contrat de baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Schéma territorial de restauration écologique (STERE) de la Baie de Marseille

## **f. Autres**

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

### **Règlementation des pêches :**

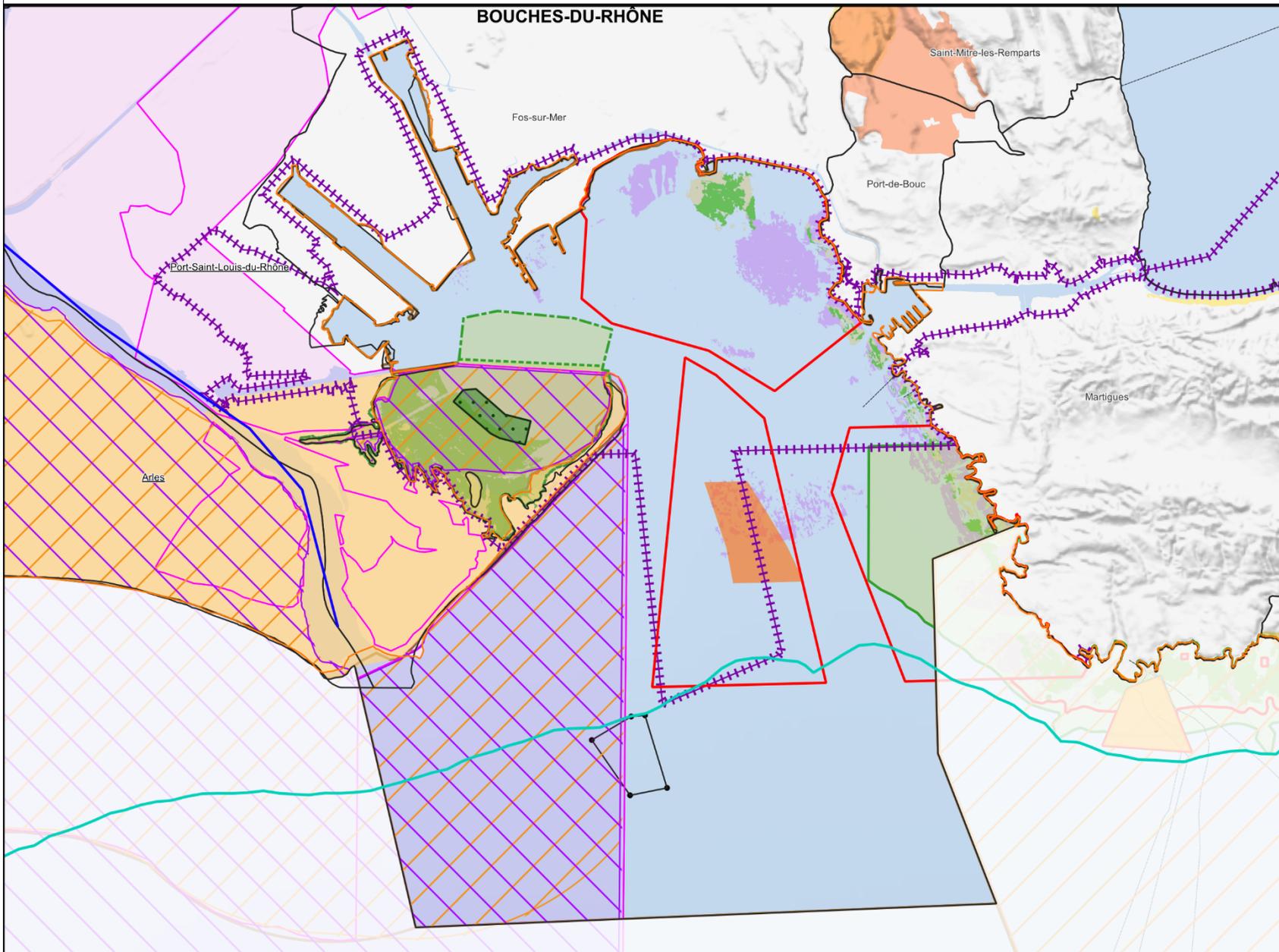
- Arrêté départemental 13-2019-03-27-017 fixant les conditions d'exercice de la pêche des coquillages, échinodermes, gastéropodes et tuniciers à l'intérieur des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille
- Règlement particulier de police des pêches dans les limites administratives du grand port de Marseille du 22 juillet 2020
- Arrêté n°831 du 05 août 2004 autorisant la pêche de moules juvéniles (naissain) dans le ressort du Port autonome de Marseille
- Arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif au classement de salubrité et de surveillance des zones de production de coquillages vivants des Bouches-du-Rhône
- Arrêté préfectoral 412 du 28 avril 2008 portant réglementation de la pêche sous marine sur le littoral de Méditerranée continentale  
Article 1 la pêche sous-marine est interdite à l'intérieur des zones délimitées par le ouvrages portuaires, chenaux de navigation et passes balisées ainsi qu'à moins de 100m de tous les établissements de cultures marines, réserves et cantonnement de pêche
- Arrêté préfectoral 13-2020-07-22-002 Règlement particulier de police des pêches dans le Grand port maritime de Marseille.

### **Règlementation du mouillage :**

- Arrêté Interpréfectoral n°048/2021 du 25 mars 2021 relatif à la Zone Maritime et Fluviale de Régulation du Grand Port Maritime de Marseille, à la réglementation du Service de Trafic Maritime et à diverses mesures relatives à la sûreté au sein du Grand Port Maritime de Marseille.

### **Autres dispositifs :**

# Carte de l'existant du golfe de Fos-sur-Mer



## Limites administratives

-  Limites départementales
-  Nice Communes littorales
-  Cerbère Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion
-  Limites administratives portuaires

## Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Réserve de biosphère

## Bathymétrie

-  Isobathe 50 m

## Habitats naturels et artificiels

-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche
-  Récifs artificiels

## Réseaux trophiques et amphialins

-  Principaux fleuves
-  Enjeux espèces amphialines

## Activités économiques spatialisées

-  Aquaculture

## Éolien en mer

-  Site d'essai en mer Mistral (autorisation jusqu'en 2026)

## Zones réglementées

-  Zone d'immersion de sédiment portuaire

## Arrêtés de réglementation de mouillage

-  Réglementations relatives au mouillage

## Arrêtés de réglementation des pêches

-  Interdiction permanente
-  Interdiction saisonnière

## Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits

## Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



## 2. Synthèse des enjeux

### a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024<sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux environnemental	Description	Qualification	
<b>Condition hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques</b>	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Niveaux de chlorophylle ponctuellement élevés Présence récurrente de tourbillons anticycloniques (en face de Marseille)	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
<b>Habitats benthiques et structures géomorphologiques</b>	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydrauliques du plateau	Majeur
	Habitats biogéniques	Herbiers à Cymodocées et Zostères. Association à rhodolithes, coralligène, herbiers de posidonies Herbiers de posidonie, laminaire Association à rhodolithes, coralligène, récif barrière de posidonie, trottoir à lithophyllum Herbiers à cymodocées et zostères	Majeur
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes Autres scléactiniaires (corail jaune et solitaire) Biocénose particulière des roches bathyales (gorgones fouet et octocoralliaires, huîtres), corail rouge, antipathaires (coraux noirs) Récifs de coraux blancs (dans le canyon de Lacaze-Duthiers), vases bathyales à pennatules, vases à gorgones et vases à crinoïdes	Majeur

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux Grottes Récifs infralittoraux, récifs médiolittoraux	Majeur
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidaux, Sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Sédiments grossiers subtidaux Sables indurés (beachrock et pockmarck)	Majeur
<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Populations localement importantes d'élastombranché	Squale bouclé : historiquement important au niveau de Nice	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucopnée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin Puffin Scopoli et Yelkouan Océanite tempête, grand cormoran et cormoran huppé	Majeur
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Site d'hivernage : Camargue	Fort
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, patelle géante, Grande cigale & Datte de mer	
<b>Enjeux transversaux</b>	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	

## b. Enjeux socio-économiques

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économique, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Activités de <i>whale watching</i></b>		Inexistant
<b>Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)</b>	Comme sur toute la façade, des opérations de déminage ont été entreprises.	Faible
<b>Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets</b>	Pôle nautisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Moyen
<b>Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains</b>	Zone de réglementation du mouillage à proximité du GPMM	Majeur
<b>Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)</b>	Spot de kite surf à Port-Saint-Louis-du-Rhône	Faible
<b>Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)</b>	Fréquentation estivale des plages de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône	Moyen
<b>Agriculture</b>		Inexistant
<b>Aquaculture</b>	Présence d'une concession conchylicole Anse de Carteau	Moyen
<b>Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)</b>	En mer : le littoral de Fos-sur-Mer est fortement artificialisé du fait de la présence des installations portuaires (50%)	Majeur
<b>Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)</b>	Zone potentielle de raccordement de l'éolien	Inexistant
<b>Construction navale</b>	Présence de l'entreprise <i>Chantier naval de Provence</i> à Port-de-Bouc	Faible
<b>Dessalement</b>		Inexistant

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Energie marine renouvelable - éolien	Site d'accueil industriel de l'éolien dans les espaces portuaires du GPMM	Majeur
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Présence d'un projet de site de thalassothermie sur la zone à Port-de-Bouc	Faible
Pêche à pied	Forte pression sur la ressource pêche à pied de loisir GPMM / Golfe de Fos	Fort
Pêche de loisir	Gros enjeux pour les espèces migratrices (passage dans caronte vers l'étang de Berre) anguilles, dorades et loups	Moyen
Pêche professionnelle dormants Pêche professionnelle trainants	La zone est caractérisée par une petite pêche côtière et le passage des chaluts en direction du plateau du golfe du Lion. Le golfe de Fos est un lieu de pêche privilégié des pêcheurs de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Martigues/Port de Bouc, Flotte petits métiers armé en 5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> catégorie de navigation	Fort
Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i> , apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	La zone accueille le Grand Port Maritime de Marseille-Fos et différents ports de plaisance	Majeur
Rechargement de plages		Inexistant
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Excellente qualité des eaux de baignade dans la zone, 1 seul site en « Bon » à Port-de-Bouc Les rejets industriels sont également une source potentielle de rejets.	Moyen
Tourisme côtier	Zone peu soumise à pression touristique	Faible
Survol aérien	Secteur d'approche de l'aéroport de Marseille Provence (décollage - atterrissage)	Fort
Transport de passagers / Navettes maritimes	Bac de Barcarin à Salin-de-Giraud. Quelques opérateurs proposent des promenades sur le Rhône entre Arles-Port-Saint-Louis-du-Rhône. Pescatourisme en développement : charter pêche + découverte pêche professionnelle	Faible
Transport de passagers / Promenade en mer	Quelques opérateurs en saison estivale	Faible

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Transport maritime commerce	Bassins ouest du GPM : Port mondial pour l'industrie et la logistique, 10 000 hectares, situés sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, accessibles aux plus grands navires et dédiés aux grands flux intercontinentaux, bénéficient d'une dynamique de port mondial pour l'industrie et la logistique.	Fort
Transport maritime passagers croisière		Inexistant

PROJET

### c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Sites classés</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
<b>Sites inscrits</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Fort</i>
<b>Opération Grands Sites</b>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Inexistant</i>

<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
<b>Monuments historiques et périmètres de protection associés</b>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>	<i>Noms</i>	<i>Nature de l'enjeu</i>	<i>Qualification</i>
<b>Atlas des paysages</b>	L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre	13 : La Camargue et l'embouchure du Rhône	Anticipation des effets du changement climatique sur la nature des paysages de Camargue	

	<p>les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>		<p>Conservation de la richesse et de la diversité des paysages par la sauvegarde des milieux humides et littoraux</p> <p>Préservation de l'activité agricole offrant des paysages singuliers à la Camargue.</p> <p>Maîtrise du développement des activités portuaires et industrielles en adéquation avec la qualité et la diversité des paysages de Camargue.</p> <p>Gestion du tourisme et gestion des paysages</p> <p>Anticipation de l'évolution de l'activité salinière dans la création de nouveaux paysages.</p> <p>Le développement des énergies renouvelables et le maintien de la qualité des paysages de Camargue.</p>	
<p><b>Observatoires photographiques des paysages</b></p>	<p>L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux</p>	<p>13 : Le golfe de Fos</p> <p>Observatoire Photographique du Paysage du PNR de Camargue</p>	<p>Maîtrise du développement des activités portuaires et industrielles en adéquation avec la qualité et la diversité des paysages de Camargue.</p> <p>La lisibilité de l'enveloppe urbaine</p> <p>La maîtrise de l'extension des zones d'activités et le maintien de la qualité des paysages</p> <p>Conservation de la richesse et de la diversité des paysages par la sauvegarde des milieux humides et littoraux</p>	

	transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire Photographique du Paysage Littoral Vu depuis La Mer		
<b>Plan de paysage</b>	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Plan paysage du Parc Naturel Régional de Camargue (en cours de réalisation)		
		Plan de paysage de la Métropole Aix Marseille Provence		
<b>UNESCO</b>	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucun dans la zone		
<b>Patrimoine sous-marin</b>				

Risques littoraux	
Risques	Description

<b>Evolution du trait de côte</b>	Le secteur de l'ancien delta du Pégoulier, aujourd'hui le cordon unifié de la plage Napoléon est une zone en érosion. Le secteur est en accrétion vers l'extrémité du They de la Gracieuse. La flèche de la Gracieuse connaît une réduction très significative de son érosion dans la partie centrale (jusqu'à -10 m/an durant la période naturelle et environ -2 m/an depuis) causé par le phénomène de régularisation du rivage.
<b>Submersion marine</b>	La digue du port de plaisance de Fos-sur-Mer permet de retenir le sable de la plage de Fos que les tempêtes de sud-est emportaient vers l'ouest (LNH, SOGREAH, 1984). Le marnage maximal ne dépasse pas les 0,45 m, excepté à Fos-sur-Mer où il atteint 0,56 m. La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône dispose d'un PPR inondation approuvé incluant le risque inondation par submersion sur la façade.
<b>Tsunami</b>	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « <i>Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 %</i> ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

### 3. Prescriptions ou recommandations

Ecologiques	Prescriptions	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	Identifier et surveiller les espèces non indigènes	Renforcer la politique de protection des herbiers de posidonie	Préserver et protéger les espaces de nidification des oiseaux marins
		Maintenir et restaurer les continuités écologiques entre la mer et les réseaux lagunaires	Maintenir et restaurer la continuité écologique Mer-Terre		
	Recommandations	Favoriser les collaborations entre les gestionnaires dans la gestion des milieux dans une continuité Mer-Terre	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités	
Sites & Paysages	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
		Gérer la fréquentation du littoral	Assurer la maîtrise foncière du littoral	Maintenir les coupures d'urbanisation sur le littoral et le retrolittoral	Renaturer les embouchures et les espaces adjacents
	Recommandations	Lutter contre la cabanisation	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact

Risques	Prescriptions	Planifier et accompagner la recomposition spatiale des activités, des services et des biens vulnérables	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels	Lutter contre l'érosion du littoral et les risques naturels majeurs en priorisant les méthodes douces et durables en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers	Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables
		Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes	Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral	Préserver ou restaurer les dynamiques sédimentaires	
	Recommandations	Favoriser la gestion intégrée du trait de côte			

Socio-économiques	Prescriptions	Soutenir les activités portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Favoriser l'implantation de parcs éoliens flottants commerciaux et de leurs raccordements	Favoriser l'implantation de projets de thalassothermie	Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes
		Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escales et mettre à disposition des carburants alternatifs	Accompagner le développement de lignes de desserte publique maritime	Soutenir la décarbonation des navires de pêche professionnelle	Favoriser les initiatives de valorisation des produits de la pêche en circuit court
		Soutenir le développement d'une aquaculture durable	Elaborer et mettre en œuvre le volet mer et littoral des SCoT	Approfondir et pérenniser le volet mer et littoral des SCoT	Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune
		Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort	Soutenir la décarbonation des industries nautiques et navales	Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage	Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement

		Soutenir les dynamiques d'équipements et de services portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés	Déployer une politique d'accès touristique maîtrisé pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales	Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime
		Maintenir et/ou restaurer le caractère naturel des plages	Réduire les impacts des activités récréatives et de la plaisance sur les écosystèmes et les paysages	Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages	Constituer une filière de collecte et de traitement optimisés, et de valorisation à terre des sédiments de dragages
		Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer	Développer les aires marines éducatives	Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	Limiter l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers
		Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral	Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes	Favoriser la coopération interportuaire
		Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets			
	Recommandations	Réglementer le mouillage des petites et grosses unités	Développer des stratégies et projets de tourisme durable	Améliorer la capacité de collecte et de traitement des eaux usées et maintenir leur fonctionnement lors des périodes de saturation des réseaux	Réduire l'usage des engins nautiques motorisés
		Définir des modalités et des conditions d'accès plus strictes aux véhicules sur le rivage, pour préserver les écosystèmes			